

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Nouvel avion F35 des Forces Aériennes.

Préambule : Le F35 est un jet à réaction prototype énormément bruyant (cf. revue de presse). S'il devait évoluer sur l'emplacement extérieur de Sion, les nuisances sonores qu'il développe, dépasseraient les valeurs émises par le FA/18 (cf. tests effectués à Payerne et Meiringen) :

- a. De 4,5 dB dans la largeur de la piste
- b. De 5 dB en roulement au sol
- c. De 3 dB en moyenne, toutes directions
- d. 3 dB représente un bruit deux fois plus fort. Cf. document en attaché

2. Emplacement extérieur de Sion :

- a. Bassin de population résidante à Sion et environs : plus de 60'000 habitants. S'ajoutent 10'000 pendulaires environ pendant la journée.
- b. Base est située dans une vallée encaissée type Meiringen.
- c. Infrastructures militaires à maintenir régulièrement, avec des jets à réaction.
- d. Base de dégagement jusqu'en 2031 selon convention Canton / Confédération / Ville.

3. Valais Central :

- a. Les heures d'utilisation de l'espace aérien par les Forces aériennes sont :
 - i. De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, tous les jours de la semaine à l'exception des vendredi, samedi et dimanche.
 - ii. Les exercices de nuit se déroulent un soir par semaine jusqu'à 22h00.
 - iii. Les vols de surveillance 24/24 ont lieu selon événements.
- b. Les « Touch&Go » (passages à 50m du sol) seront encore plus bruyants, avec le taux de montée en phase de remise de gaz.

4. Si achat F35 (arrivée prévue en 2028) :

- a. Dans la phase de transition FA/18 -> F35 :
 - i. Surveillance 24/24 avec FA/18 doit être assurée mais depuis quelle base ?
 - ii. Exercices journaliers avec FA/18 seront-ils maintenus mais depuis quelle base ?
 - iii. Tests et formation des pilotes sur F35 doivent être assurés mais depuis quelle base ?
- b. De toute façon :
 - i. Cadastre bruit devrait être complètement revu : ligne isosonique 110 dB explose.
 - ii. Expropriations et modifications d'isolations dans les habitations environnantes.
 - iii. Pertes de valeur immobilière et diminution de la constructibilité.

5. Initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » :

OUI de 22 communes valaisannes parmi lesquelles les villes de Sion et Martigny, les stations de Nendaz, Veysonnaz, Montana, Saint Luc, Saas Fee et Bellwald et les communes proches de l'aéroport que sont Salins, les Agettes, Ardon, Conthey et Conthey.

Conclusion : Pour toutes ces raisons invoquées, l'Aras déclare ce nouvel avion comme étant incompatible avec notre région.